



APPEL A PROPOSITIONS

Prestation de Conseil en Ressources Humaines pour les TPE/PME

Accompagnement d'un collectif d'entreprises sur les pratiques de recrutement et la marque employeur

Date de publication : **17/06/2022**

Date limite de dépôt des candidatures : **08/07/2022**

Envoi électronique aux adresses suivantes :

g.morel@opco2i.fr

SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I.....	3
Marché à procédure adaptée.....	3
Modalité de dépôt des offres :	3
Date limite de réception des offres :	3
Date d’audition :	3
Référénts pour les renseignements complémentaires :	3
Format de la réponse attendue :	3
2. CONTEXTE.....	4
2.1. Présentation OPCO 2I.....	4
2.2. Contexte de l’appel à projet.....	5
3. OBJET DE LA CONSULTATION	6
3.1. L’accompagnement collectif	6
3.2. Détails l’action	6
Les objectifs de la formation :	6
Les résultats de l’accompagnement :	6
La mise en œuvre de l’accompagnement :	7
Conditions financières :	7
4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS	7

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et 2i Bretagne.

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques - NOR: ECOM1831822V (JORF n°0077 du 31 mars 2019 - texte n° 83 / Annexe 3 du code de la commande publique).

Il s'agit d'un marché mono attributaire.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à

g.morel@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

8 juillet 2022

Date d'audition :

19 juillet 2022

Référents pour les renseignements complémentaires :

Pour toute question relative à l'appel à propositions, contacter :

Gwénaëlle MOREL – 02.22.24.10.41 – g.morel@opco2i.fr

Format de la réponse attendue :

Le format de réponse doit être rédigé au format PDF, il devra comprendre à minima :

- Une présentation générale du prestataire,
- Un argumentaire sur ses capacités à répondre à l'appel d'offre,
- Profil du prestataire qui réalise l'intervention (pas de sous-traitance possible),
- Une proposition tarifaire,
- Les lieux d'accompagnements envisagés,
- Durée prévisionnelle de l'accompagnement.

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2i

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
 - Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales.

2i BRETAGNE est la délégation de l'OPCO2i pour la région Bretagne issue de la fusion, fin 2019 des trois anciens OPCO (OPCAIM, DEFI, OPCA +3 et quelques branches ex AGEFOS, OPCALIA et FORCO).

2i BRETAGNE intervient sur les 4 départements bretons : Côtes d'Armor (22) ; Finistère (29) ; Ile et Vilaine (35) et Morbihan (56).

Ce qui représente près de 4 400 entreprises et plus de 88 000 salariés.

L'inter-industriel regroupe des entreprises de toutes tailles appartenant à des branches professionnelles divers et dans des domaines aussi variés que l'industrie automobile, le nucléaire, la construction navale, aéronautique, spatiale et ferroviaire, la navigation de plaisance, la fabrication d'équipements ménagers, la construction mécanique, la métallurgie et la transformation des métaux, ou encore les industries des composants et des équipements électriques et électroniques, la chimie, la plasturgie, la bijouterie/joaillerie, le textile, la papier et le carton, le recyclage, auxquels peuvent être associées les entreprises de services à l'industrie. C'est une activité en constante évolution depuis 20 ans, soutenue par des hommes et des femmes de tous horizons. C'est aussi un secteur hautement soumis à la concurrence mondiale, nécessitant de rester actif sur la diversification des produits et des marchés ainsi que leur qualité, le développement de la polyvalence du personnel, et la préservation du savoir-faire, indispensable à la pérennité de l'activité. Pour les entreprises, il est impératif de développer les compétences dont elles ont besoin afin d'accompagner la mise en œuvre de leur stratégie et d'améliorer leur compétitivité et par ailleurs de sécuriser les parcours professionnels des salariés.

2.2. Contexte de l'appel à projet

La délégation régionale Bretagne de l'OPCO 2I accompagne les entreprises industrielles en termes de financement et d'appui à la gestion et au développement des compétences.

Les missions de l'Opco sont aussi de proposer des états de lieux sur des problématiques Ressources Humaines et d'y associer des prestations d'accompagnement adapté lorsque que cela s'avère nécessaire. Pour cela, elle s'appuie sur des cabinets spécialisés en ressources humaines.

L'objectif de l'OPCO2I est de développer la performance des TPE/PME par l'amélioration de leurs pratiques de gestion des ressources humaines, et de contribuer au développement de l'emploi. Dans le but d'accompagner au mieux les entreprises sur ces sujets l'OPCO 2i a signé une convention avec la DREETS Bretagne qui lui permet de cofinancer avec l'Etat des diagnostics et accompagnement RH dans le cadre de la Prestation de Conseil en Ressources Humaines.

La prestation de conseil en ressources humaines est destinée à une entreprise de moins de 250 salariés ou à un collectif d'entreprises appartenant à la catégorie des très petites ou moyennes entreprises. Elle permet à l'entreprise, ou à un collectif d'entreprises, de bénéficier d'un accompagnement en ressources humaines réalisé par un prestataire et cofinancé par l'Etat.

A cet effet, l'OPCO 2i propose en particulier des actions collectives RH dans le cadre de ses programmes d'accompagnement des entreprises. Ces actions collectives RH visent à l'amélioration et la professionnalisation des pratiques RH.

La prestation de conseil en RH collective, permet aux dirigeants de traiter les questions techniques et organisationnelles de leurs entreprises dans leurs dimensions RH.

Ce dispositif se base sur une pédagogie qui favorise l'échange de pratiques entre dirigeants dans un cadre collectif sécurisé, avec des apports méthodologiques de l'animateur, et la résolution de problèmes concrets.

Cette professionnalisation RH s'effectuera donc dans le cadre de **réunions collectives de dirigeants d'entreprises ou de responsables RH** ainsi que par un **accompagnement individuel** dans l'entreprise.

La délégation régionale OPCO 2I, par cette consultation, **choisira un partenaire expert pour accompagner** une ou deux actions collectives RH en Bretagne.

La prestation s'adresse aux entreprises de moins de 250 salariés et en priorité aux PME de moins de 50 salariés relevant de 2i Bretagne.

Cette action spécifique a pour objectif de proposer un accompagnement collectif afin de répondre à des problématiques communes, et également contribuer à la structuration d'un réseau, d'un secteur ou d'une filière.

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. L'accompagnement collectif

DIAG et Accompagnement RH : Les pratiques de recrutement et la marque employeur	
Public visé	Dirigeants et responsables RH
Effectif :	6 à 10 entreprises par groupe
Durée estimée de l'accompagnement	12 demi-journées (alternance de temps collectifs et individuels)
Lieu de la formation	Bretagne (par territoire)
Date de début et fin du parcours	Septembre 2022 à mai 2023

3.2. Détails l'action

Les objectifs de la formation :

La délégation de l'OPCO 2i souhaite organiser une à deux actions collectives de prestation de conseil RH dans le cadre du dispositif mis en place par la DREETS Bretagne.

L'une des actions collectives visera l'accompagnement d'entreprises relevant de la branche carrières et matériaux, le second groupe sera quant à lui constitué d'entreprises relevant de 2i Bretagne quelque soit son activité ou sa convention collective appliquée.

La thématique retenue pour cet accompagnement collectif porte sur les pratiques de recrutement et la marque employeurs. Cette dernière pourra évoluer, à la marge, en fonction du besoin des entreprises.

L'AR2i Bretagne aura la charge de la constitution des collectifs, du pilotage, du suivi et de l'administratif en lien avec le cabinet sélectionné par le présent appel à consultation.

Les résultats de l'accompagnement :

Il sera demandé pour chaque entreprise un bilan détaillé présentant les résultats de l'accompagnement selon les modèles transmis par l'AR2i Bretagne :

- Description de l'environnement de l'entreprise et identification des problématiques
- Méthodes de travail mises en place avec les entreprises
- Effets obtenus par la PCRH
- Livrables transmis aux entreprises
- Actions à réaliser par les entreprises ou effets attendus dans les 6 mois

La mise en œuvre de l'accompagnement :

La détection du besoin se fera par les conseillers de l'AR2i Bretagne.

Le consultant réalisera un diagnostic et animera les temps collectifs et individuels avec les entreprises.

A l'issue de l'accompagnement le consultant réalisera le bilan de l'action. Ce dernier collaborera avec la référente 2i Bretagne tout au long du projet afin de la tenir informée du déroulement des travaux.

Un bilan détaillé de l'accompagnement collectif et individuel de chaque entreprise devra être fourni à l'AR2i Bretagne.

Conditions financières :

Les journées du prestataire seront prises en charge par un cofinancement DREETS Bretagne / OPCO 2i.

4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

La proposition du candidat devra comporter impérativement les éléments suivants :

Identité de la structure :

- La raison sociale
- Adresse complète + site internet (facultatif)
- Nom et fonction du représentant légal
- Le SIRET
- Nombre de consultants salariés
- Implantation géographique (adresse siège et antennes)
- Coordonnées de l'interlocuteur (Nom, prénom, qualité, email, tél.)

Compétences et expériences :

- Référencement PCRH par la DREETS Bretagne
- Expérience sur ce type de prestation d'appui conseil RH
- Connaissances et compétences RH avérées ou expériences particulières en lien avec le sujet traité et les objectifs à atteindre
- Connaissance du tissu industriel local
- CV des consultants

Méthodologie :

- Présentation du mode opératoire retenu, méthode retenue
- Outils utilisés, outils conçus

Tarification :

- Les coûts devront être exprimés en coût / jour /HT et TTC
- La tarification distinguera volet collectif et volet individuel

Examen des dossiers :

Les éléments suivants entreront dans l'évaluation de la proposition sans qu'il soit obligatoire pour les prestataires de répondre à tous les critères :

- Qualité de la prestation (50%)
 1. Expérience de la structure sur ce type de prestations d'appui conseil RH
 2. Expertise des intervenants, références
 3. Pertinence de la méthodologie proposée
- Coût de la prestation (50%)

La délégation régionale de l'OPCO 2i étudiera les propositions pour une réponse le 29 juillet 2022 sur le choix du prestataire, après avoir éventuellement proposé en physique ou en distanciel un temps d'échanges et de questions / réponses avec les cabinets qui se seront positionnés.